



Communiqué de presse

Comment la FINMA élimine le mutualisme

Depuis bientôt 40 ans, Pro Salario, assurance fondée par des enseignant-e-s membres de la Société vaudoise des maître-sse-s secondaire (SVMS), permet, pour des cotisations modiques, de garantir le revenu à 90% du dernier salaire, jusqu'à la retraite, en cas d'incapacité de travail de longue durée.

Il s'agit d'une assurance complémentaire, qui n'intervient que subsidiairement à la prestation de droit au salaire en cas d'incapacité que verse l'employeur, puis aux prestations de rentes d'invalidité qu'assurent la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et l'AI.

Même si c'est une prestation complémentaire, il s'agit néanmoins d'une véritable assurance mutuelle, de dimension certes réduite, mais qui vient en aide effective à des collègues qui en ont besoin et qui est financée par les cotisations des assuré-e-s, qui, pour la plupart, ne bénéficieront jamais d'aucune prestation.

La Loi fédérale sur les assurances a changé en 2006. Depuis lors, les activités de ce domaine sont soumises à la surveillance des autorités compétentes (Autorité de surveillance des fondations ASSO, FINMA).

Toutefois, il aura fallu 13 ans (!) à l'ASSO pour considérer que Pro Salario conduisait une activité qui n'était pas conforme au droit. La FINMA a été saisie et elle impose à Pro Salario de modifier son fonctionnement. Pourtant, la loi prévoit la possibilité de libérer de la surveillance des activités subsidiaires de petite dimension.

Avec le concours d'une avocate, Pro Salario a interpellé la FINMA, qui demande purement et simplement à la mutuelle d'obtempérer sans daigner répondre aux questions, encore moins au moyen d'un entretien.

Il y a principalement deux issues possibles: l'une revient à rapprocher Pro Salario d'une société d'assurance, mais le coût est prohibitif et l'administration serait hypertrophiée. L'autre solution revient à modifier le règlement, dans le sens d'organisation comme la REGA ou d'autres fonds de secours. Les prestations ne seraient donc plus absolument garanties. Trop contente de cette solution, la FINMA s'en contente et refuse d'imaginer laisser l'activité actuelle se poursuivre en libérant la fondation d'une lourde et inutile surveillance.

Il est tout à fait regrettable de devoir modifier le fonctionnement d'une assurance mutuelle efficace et économiquement viable, simplement parce que le droit et la façon dont il est appliqué conduisent à la liquidation des dernières formes de mutualité.

Contact : Gilles Pierrehumbert, Président de la SVMS et Secrétaire fédéral SUD, 079 681 43 31